



Direction Générale des Services

Secrétariat Général

EXTRAIT N° 50/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

972-219722238-20230609-50-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2023

**EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation et de publication : 01 Juin 2023

Séance du 09 Juin 2023

Présidence de M. Fred Michel TIRAULT, Maire
Mme Peggy FAGOUR, Secrétaire de séance.

L'An Deux Mille Vingt-trois, le vendredi 09 Juin à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville du SAINT-ESPRIT régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, lieu habituel de leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT « DEMARCHE ACCUEIL QUALITE COMMERCES,
SERVICES ET MARCHES » DE LA CCIM**

Étaient présents : M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Erick PIGNOL - Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE (arrivée à 19h17) - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Athanase MONDÉSIR - Mme Peggy FAGOUR - M. Jocelyn ALCINDOR - Mme Cynthia JACOB - (Adjoints) - M. Alexandre GERALD - M. Christian MARTIAL Mme Huguette DELEM - Mme Maryse GOUJON - M. Thierry DORVAN - Mme Marie-Annick APOCALE (arrivée à 18h58) - Mme Ketty MARIE-LUCE (arrivée à 18h17) - Mme Sabrina TOUYA-PILON - Mme Geneviève SUZANNE (arrivée à 18h19) - M. Steve ALLONGOUT (départ à 20h10) - M. Olivier BERISSON (Conseillers Municipaux).

Étaient absents (es) excusés (es) :

Procurations :

- M. Boris VIGILANT à M. Fred Michel TIRAULT
- M. Guybert FIRMIN à Mme Mme Peggy FAGOUR
- Mme Annie GROS-DUBOIS à M. Olivier BERISSON

Étaient absents (es) :

- Mme Lindsay SAINT-PIERRE
- Mme Judith DIALLO
- Mme Stéphanie PARTY
- Mme Maryse PLANTIN
- Mme Renée BERNADINE
- M. Mickaël LAURENT

Secrétaire de séance :

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Peggy FAGOUR est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

□ **Rappel du contexte**

La Ville possède en son cœur de bourg, un marché couvert inscrit « monument historique » confronté à plusieurs problématiques.

Il s'agit, dans le cadre de la redynamisation du centre-bourg, de pouvoir apporter une expertise dans la relance de l'attractivité du marché.

Dans un contexte de réparation des dommages engendrés par la pandémie, de la concurrence des hypermarchés et des marchés « sauvages », la Chambre de Commerce et d'Industrie de Martinique (CCIM) propose à la Ville un pré-diagnostic du marché couvert, afin d'apporter des préconisations d'améliorations sur les dysfonctionnements de la structure.

En effet, nous assistons à une baisse généralisée de la fréquentation du marché qui impacte les commerçants environnants.

□ **Objectifs**

Cette convention d'accompagnement permettra d'apporter une expertise mobilisée par la CCIM, pour évaluer divers aspects et les améliorations à apporter.

Dans le référentiel marché couvert, plusieurs critères seront pris en compte :

- Accueil et accessibilité
- Hygiène et propreté
- Diversité de l'offre
- Investissement dans l'amélioration continue et durable
- La réglementation

Soit un total de 61 indicateurs répartis dans les 5 critères notifiés précédemment.

Cette démarche territoriale s'inscrit dans la revitalisation économique des centres bourgs pour améliorer la qualité des prestations délivrées dans le marché tant pour les marchandes que pour les consommateurs.

Elle a également pour but de :

- Doper la fréquentation du centre-ville
- Développer une animation conviviale hebdomadaire
- Améliorer l'image de marque du centre-ville
- Rajeunir et renouveler la clientèle du marché
- Améliorer la qualité d'accueil du marché
- Améliorer sa performance
- Assurer une sécurité alimentaire pour rassurer la clientèle

□ **Financement**

La prestation de service proposée par la CCIM est intégralement financée par le Fond Social Européen (FSE) dans le cadre de l'appel à projets REACT-EU.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES ET DEUX ABSTENTIONS (OLIVIER BERISSON ET ANNIE GROS-DUBOIS) :

1. **APPROUVE** la convention d'accompagnement « Démarche Accueil Qualité Commerces, Services et Marchés » pour le pré-diagnostic du marché couvert ci-annexé.
2. **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents utiles et pièces afférentes à ce dossier et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 20h38. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme.

Fait au Saint-Esprit, le **10 Juillet 2023**

Le Maire,



Fred Michel **TIRAULT**

La secrétaire de séance



Peggy **FAGOUR**



EXTRAIT N° 50/2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Transmis en sous-préfecture du MARIN, le 12 JUL. 2023



Le Maire,

Fred Michel TIRAULT

